

Programme d'assistance hypothécaire COVID du Vermont

Résumé du programme

Êtes-vous en retard sur votre prêt hypothécaire (prêt immobilier) en raison de COVID-19?

Vermont Housing Finance Agency (VHFA) accepte les demandes pour aider les propriétaires admissibles rembourser tous les paiements hypothécaires dus passés qu'ils ont manqué en raison de COVID-19. En raison d'un financement limité, l'application ne garantit pas que vous recevrez de l'aide.

Que se passe-t-il si vous êtes sélectionné?

- Si vous êtes sélectionné, VHFA enverra le paiement directement à votre société de facturation hypothécaire pour un maximum de six (6) mois de votre montant dû passé, et directement à la ville si elle est pour les impôts fonciers dus passé.
- Tout l'argent que votre société de prêt hypothécaire reçoit dans le cadre de ce programme est une subvention. Vous n'êtes pas tenu de rembourser quoi que ce soit.
- Vous êtes admissible même si votre prêt est dans le cas d'une entente d'abstention ou de report.
- Si vous avez une hypothèque, mais que vous payez des impôts fonciers à votre ville séparément et que vous êtes dû, vous pouvez demander une subvention dans le cadre de ce programme.
- La subvention est d'une durée pouvant aller jusqu'à six (6) mois de votre montant hypothécaire dû et peut ne pas être suffisante pour mettre votre prêt en cours. Vous et tous les autres emprunteurs resterez responsables de tout montant dû restant.

Qui est admissible?

- Les propriétaires d'une maison du Vermont qui sont dus sur leur prêt hypothécaire primaire en raison de COVID -19.
- L'hypothèque antérieure doit avoir été conclue avant le 1er mars 2020. Les paiements d'impôt foncier dûs antérieurs doivent avoir été dus après le 1er mars 2020.
- Les propriétaires du Vermont qui ont gagné moins de 21 000 \$ de revenu total au cours des 90 derniers jours. Pour les propriétaires dans le comté de Chittenden cette limite est de \$24 000.

Comment faire une demande

Toutes les demandes doivent être soumises sur le site Web de VHFA à www.vhfa.org/map.

Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour **la traduction**, veuillez communiquer avec AALV Inc. au (802) 985-3106 ou info@aalv-vt.org ou aide juridique du Vermont au (800) 889-2047 ou consulter leur site Web à www.vtlawhelp.org.

Programme d'assistance hypothécaire COVID du Vermont

Résumé de l'information requise sur la demande à www.vhfa.org/map

Ce résumé est un guide pour vous aider à concurrencer la demande de langue anglaise pour le Vermont COVID Emergency Mortgage Assistance Program à www.vhfa.org/map. Seule la demande de langue anglaise sera acceptée. Tous les autres documents et communications relatifs au programme seront en anglais.

Admissibilité	Demande des renseignements sur vous et votre prêt pour s'assurer que vous et tous les autres emprunteurs sur le prêt répondent aux exigences pour le programme.
Instructions et téléchargement de documents	Vous devrez numériser, prendre une photo ou une capture d'écran et télécharger : <ol style="list-style-type: none">1. votre état hypothécaire le plus récent indiquant votre montant actuel dû et votre numéro de compte.2. Lettre de confirmation d'abstention qui est une déclaration de votre servicer qu'ils vous ont permis d'arrêter temporairement les paiements en raison de COVID. Submit seulement si vous avez conclu un accord avec votre fournisseur de services.3. Si vous payez l'impôt foncier séparément de votre prêt hypothécaire et que vous êtes dû, fournissez votre facture d'impôt foncier la plus actuelle.
Informations sur Mortgagor	Mortgagor signifie emprunteur. Cette section demande des renseignements de base sur vous et les autres emprunteurs sur l'hypothèque.
Revenu et emploi	Cette section demande des informations sur votre revenu total avant impôts et autres déductions au cours des 90 derniers jours . Suivez les instructions pour répertorier toutes les sources de revenus pour tous les emprunteurs pour les 90 derniers jours. Cette section vous demande également de décrire votre COVID-19 Hardship . Une difficulté signifie que vous avez eu de la difficulté à payer votre prêt hypothécaire et d'autres factures. Cette section vous demande de décrire comment COVID-19 a affecté votre capacité de payer votre prêt hypothécaire, par exemple : perte de revenu, factures médicales élevées, augmentation des frais de garde d'enfants, etc.
Informations sur les biens et les prêts hypothécaires	Cette section demande jusqu'où vous êtes derrière en raison de COVID-19. Mensuel Mortgage Payment signifie le paiement total que vous faites chaque mois à votre service hypothécaire. Le Mortgage Servicer est la société à laquelle vous payez votre prêt hypothécaire chaque mois.
Renseignements sur les prêts hypothécaires et l'impôt foncier	Cette section vous demande d'énumérer votre paiement mensuel, le nombre de paiements que vous avez manqués et si vous êtes dans un accord pour rembourser le montant dû passé que vous devez au fil du temps.
Autorisations, accusés de réception et certifications	La demande sera présentée à l'aide d'une signature Electronique S. By signature électronique, vous acceptez les conditions incluses, vous donnez à VHFA et à votre prestataire de services la permission de partager des informations sur votre prêt hypothécaire, et vous convenez que toutes les informations sont vraies et exactes à la date soumise.
Accusé de réception sous peine de parjure	Cliquez et maintenez votre souris d'ordinateur ou utilisez votre doigt sur un écran tactile pour signer votre nom.
Examiner et soumettre	Examinez toutes les informations que vous avez fournies pour vous assurer qu'elles sont correctes.

Toutes les demandes doivent être soumises sur le site Web de VHFA à www.vhfa.org/map. Si vous avez besoin d'aide supplémentaire pour **la traduction**, veuillez communiquer avec AALV Inc. au (802) 985-3106 ou info@aalv-vt.org ou aide juridique du Vermont au (800) 889-2047 ou consulter leur site Web à www.vtlawhelp.org.